N° 17

Date de parution

Août 2015

Bulletin Municipal Peyremale été 2015

Sommaire :

ÉDITO

VIE DE LA COMMUNE
- Assainissement
- Tri des déchets
- Site internet et panneaux d'affichage
- Camping municipal

EAU ET CÈZE

VIE CITOYENNE

ASSOCIATIONS

DIVERS

ENVIRONNEMENT
- Moustiques
- Cynips du châtaigner
- Ambroisie

CULTURE - PATRIMOINE

JEUX

UNE PAGE D'HISTOIRE

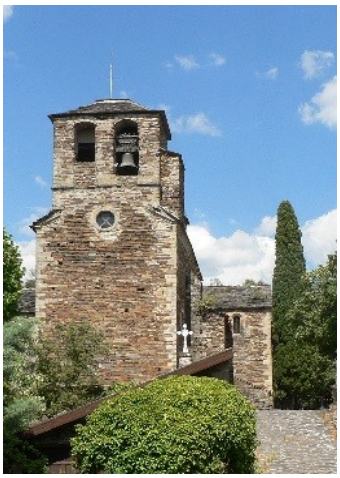

MAIRIE PEYREMALE
Tel: 04 66 25 02 41
Fax: 04 66 25 00 45
mairie.peyremale@orange.fr

Lundi 16 h - 18 h
Mardi 16 h - 18 h
Mercredi 9 h – 12 h
et 16 h – 18 h
Jeudi 16 h - 18 h
Vendredi 16 h - 18 h

ÉDITO

C'est à présent l'été, le temps des vacances et celui aussi que nous avons choisi pour la parution de notre bulletin municipal.

Dans ce 28 pages, nous nous sommes efforcés de vous apporter un maximum de renseignements et d'informations sur la vie communale, rappeler aussi au bien vivre ensemble et ajouté, pour la détente, des pages jeux et photos souvenirs.

Toute une équipe s'est investie pour la rédaction et l'impression de ce document le plus complet de l'année car c'est bien en cette période estivale que nous touchons un plus grand nombre de lecteurs.

En espérant que vous en apprécierez son contenu et qu'il vous apportera satisfaction.

Nous vous souhaitons de profiter au maximum de tous les instants et de ces belles journées ensoleillées à Peyremale, où aujourd'hui encore, on peut dire qu'il fait bon vivre.

Très bonne lecture à tous. Bien sincèrement,

Le maire, B. Pertus

Infos ordures ménagères

Comme expliqué sur le dernier bulletin municipal, depuis janvier 2015 le traitement des ordures ménagères est à la charge de la Communauté des communes.

Le règlement s'effectuera avec la taxe foncière. Pour avoir une valeur approchée du montant, calculer de la façon suivante: Valeur locative, divisé par 2 et multiplié par 11,77%. Pour info la moyenne pour Peyremale est de 121 euros/an.

- Mise en place de containeurs plastiques fermés à la place des grilles (au Claux le nouvel emplacement est à côté de l'arrêt de bus).

- Il n'y aura plus de ramassage sur la voie publique, il faut déposer les sacs dans les containeurs.

- Malgré l'augmentation importante de la taxe ordures ménagères, il est important de trier au maximum ses déchets, afin d'éviter des augmentations de cette taxe dans le futur. A Peyremale, les quantités recyclées sont inférieures de 10,1 kg par habitant et par an par rapport aux autres collectivités utilisant le même type de collecte.

Le prochain bulletin de la Communauté de Communes sera distribué courant août, il est consacré au recyclage et à la nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les peyremalens, qui déja sont reconnus pour leur respect de l'environnement, y retrouveront les bonnes pratiques du recyclage.

Service de l'Eau et de l'Assainissement (SEA)

Contrairement à ce qu'il était envisagé et pour des raisons de délais, la facturation du SEA ne sera pas prélevée en 2 fois pour cette année. La facturation 2015 sera donc unique et arrivera comme auparavant dans les boîtes à lettres en fin d'année.
En 2016 il y aura 2 relevés et 2 factures par an (mars et septembre).

Le m3 d'eau assainie sera facturé dès le prochain relevé à tous les foyers situés dans les quartiers ou l'assainissement est opérationnel et ceci même si les habitations ne sont pas encore raccordées. Aux Drouilhèdes, la limite d'autorisation de branchement est fixée à mi 2016.

À propos de l'assainissement ...

Station de pompage de l' Elzière

Station de pompage du Mas herm

Travaux d'assainissement

La station de pompage du Claux est en service depuis le 20 juin 2015, des courriers ont été distribués. À compter de cette date, le Claux, les Ondes et les Nogiers peuvent faire la démarche pour se raccorder (récupérer le réglement en mairie).

- pour les Drouilhèdes il ne reste plus qu'un an pour effectuer les raccordements.

- les stations de pompage Mas Herm et Elzière sont en place

- il ne reste qu'à régler à Elzière des problèmes sur l'ancien réseau (léger écrasement et obstacles dans les canalisations)

- Reste aussi à remettre en état les murs et parcelles au Claux/Ondes et les Nogiers.

Stop aux lingettes et autres déchets indésirables dans les égouts !

Devant une recrudescence des obstructions de canalisations, de blocage de pompes, d'augmentation des déchets solides en entrée de station d'épuration, force est de constater que la faute revient indéniablement aux lingettes, protections périodiques et autres déchets, plus faciles à jeter dans les toilettes qu'à mettre aux ordures ménagères.

Une campagne de sensibilisation est lancée auprès de la population pour tenter de réduire cet afflux d'indésirables dans les eaux usées qui endommagent les pompes de relevage et créent un coût supplémentaire pour la collectivité.

Un conteneur « TLC » (tissu, linge, chaussures) a été installé sur la place de la mairie à côté du conteneur de recyclage.

Cette démarche à la fois sociale et écologique permet :

- ***de préserver l'environnement en baissant le volume des déchets incinérés***
- ***d'apporter des financements supplémentaires aux associations caritatives locales***
- ***de permettre aux collectivités, et donc aux contribuables de minimiser les frais d'incinération***
- ***la création d'emplois pérennes au sein de populations en difficultés.***

Consignes à respecter pour chacun de vos dépôts

Ne jetez plus votre textile à la poubelle !

Usés, démodés, déchirés ou troués tous vos articles peuvent être réutilisés ou recyclés.
Ne mêlez pas d'articles mouillés qui risqueraient de moisir ou de détériorer le reste de la matière.

Déposer vos T.L.C dans un ***sac plastique fermé.***

Baskets, Bottes, Chaussures de sport, Sandales, Tongs, etc ...
Attachez vos chaussures par paire pour éviter qu'elles se séparent au moment de la collecte ou du tri.

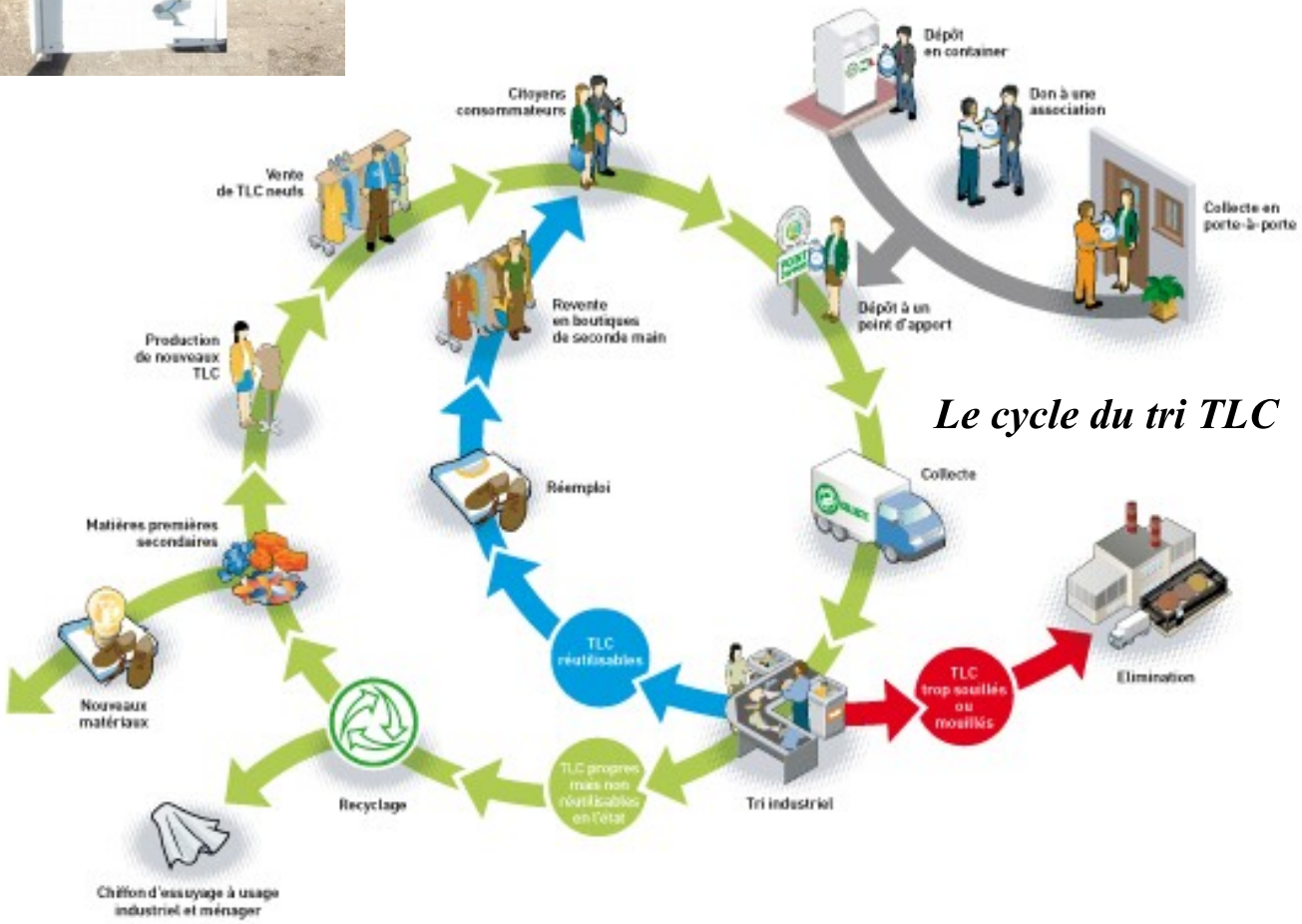

Le cycle du tri TLC

Ordures ménagères : les nouveaux containeurs

Rappel : les containeurs sont destinés à recevoir uniquement les ordures ménagères <u>non recyclables</u>

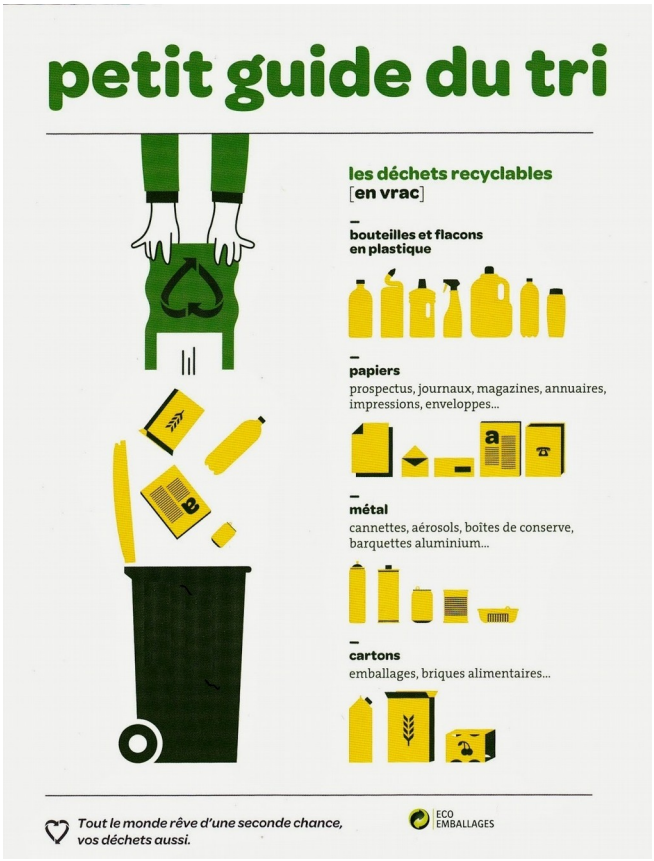

<u>NOUVEAUTE :</u>
Plus besoin de laver les emballages !

Petit rappel :

Les déchêts recyclales: flacon gel douche et shampoing, bidon de lessive, aérosol de mousse à raser....), les boites de conserve n'ont pas besoin d'être lavées pour être recyclées, les bidons d'huiles ménagères sont maintenant recyclables. Il en est de même pour le verre, il nous faut être plus performants.

LES BONS PLANS

Toujours la galère de stocker son recyclage !

Voici une idée peu coûteuse et pratique

Une étagère basique et des conteneurs de tri empilables (vendus séparément) chez un grand distributeur suédois.
Existent en 60 litres au prix de 9,99€ pièce ou en 37L. Commande en ligne possible.
Existe aussi dans plusieurs enseignes en sacs semi rigides

Panneaux d'affichage, consultez-les !

Plantés aux 4 coins du village, les panneaux d'affichage sont consultables par les passants. Ces points de renseignements sont régulièrement mis à jour et permettent à chacun de trouver les actualités principales relatives à la vie de la commune et de ses habitants :
Administratives et Sociales : conseil municipal, informations communauté de communes, avis de la préfecture, conseil Général, CCAS, réunions ou manifestations intéressantes ...

Culturelles : Programmation Maison de l'Eau/CDC, animations proposées par la commune ...

Associatives : dates et lieux des RV associatifs.

Site internet peyremale.fr

Vous y trouvez les informations communales, comptes rendus des conseils municipaux, nouvelles de la commune, les démarches en ligne, la vie associative. Egalement de nombreux renseignements utiles, petites annonces, adresses. Vous pouvez télécharger des documents allant des horaires des bus et trains à vos bulletins municipaux, analyses de l'eau, photos, etc...
De nombreux liens vous permettent d'accéder directement aux horaires de cinéma, aux pages relatives à Peyremale sur d'autres sites régionaux.
Enfin vous pouvez y lire vos pages de l'histoire de Peyremale.

Inscrivez-vous à la liste de diffusion des nouvelles publications du site internet de la commune.

Les habitants de Peyremale étant éparpillés sur la commune dans de nombreux hameaux (25 lieux-dits), il est difficile d'informer tout le monde uniquement par l'affichage sur les panneaux communaux.
Nous incitons vivement les utilisateurs d'internet à s'inscrire sur la liste de diffusion des nouvelles publications du site internet en envoyant par mail vos adresses mail, nom prénom et adresse à : ***webmaster@peyremale.fr***
Il ne s'agit pas de remplacer l'affichage sur les panneaux communaux, mais simplement de renforcer la diffusion de l'information communale. De cette manière, vous pourrez être au courant plus rapidement de l'actualité communale.
Vous recevrez une dizaine de courriels par an où figureront des liens vers les nouvelles publications.
Vous pourrez si vous le souhaitez vous désinscrire à tout moment.

Au camping municipal

Depuis le mois de mai, la commune compte une agente supplémentaire. Il s'agit de Mme Catherine Lesportes. Elle et son compagnon Alain se sont installés aux Nogiers voilà 3 ans.

Durant la saison estivale, elle aura en charge la gestion du Camping municipal ; le reste de l'année elle sera affectée à l'embellissement et à l'entretien du village. Elle s'est mise à la tâche avec une volonté et une efficacité qui seront sans aucun doute un atout pour notre commune. Souhaitons lui la bienvenue et bonne chance pour la suite.

*Dores et déjà, Cathy accepte boutures et plantations diverses (**rustiques et économes en eau)** que les peyremalens pourraient lui donner… D'avance merci pour elle.*

Fin Juin, le camping était fin prêt pour l'ouverture de la saison : sanitaires raffistolés et nettoyés de fond en comble par Cathy, Alain et les employés municipaux. Terrain débarrassé des branches mortes, monticules de feuilles, dégats des crues et herbe tondue par Philippe qui a eu la gentillesse de venir après sa journée avec son super "quad tondeur" pour fignoler tout çà !
Du bon travail en peu de temps et un résultat impeccable. Bravo à tous !

Autour de la Cèze ….

Comme tous les ans la communauté de communes organisait un nettoyage des berges de la Cèze et affluents au mois de Juin.

Il était important que Peyremale, première commune en amont du territoire de Céze-Cévennes, affiche sa volonté d'entretenir sa rivière trop souvent délaissée.

La commune est adhérente au syndicat mixte AB Cèze qui en assume l'entière gestion. La physionomie de la Cèze a bien changé ces dernières années : des monticules de graviers qui s'amoncellent, une végétation abondante qui s'accumule… Ces aspects sont - aux dires des responsables du syndicat - nécessaires à la préservation des espèces animales et végétales et contribuent à la bonne qualité de l'eau … Pourtant les analyses de l'eau sont souvent trop moyennes, voire mauvaises (l'assainissement aura un impact certain), les dégâts des crues partout visibles (malgré les travaux de désembâclement du mois d'avril), la sécurité des riverains (notamment aux Drouilhèdes & Traverses) mise au second plan à cause des épisodes pluvieux récurrents.

A la demande de la mairie, Monsieur LAURENT, technicien de rivière AB Cèze est venu nous faire une visite. Nous avons échangé sur nos attentes respectives et expliquer nos inquiétudes afin de trouver un compromis pour une réhabilitation à la fois cohérente et respectueuse de l'environnement . Cette rencontre s'est déroulée très cordialement, et s'est achevée avec l'objectif de renouer un contact productif entre les différents partenaires, oeuvrer en bonne entente avec l'aide toutes les personnes qui se sentent concernées et qui veulent agir pour redonner à notre Cèze toute sa place. Prochain RV le 10 septembre à Bagnol/Cèze. A suivre ….

Rappel : il n'est PAS INTERDIT d'éliminer les végétaux de la Cèze et nous ne risquons pas de procès verbal.

Il s'agit toutefois de respecter la réglementation en vigueur :

« Tout riverain a obligation d'assurer l'entretien "normal" du cours d'eau (L215- 14 du Code de l'Environnement).

Il s'agit de permettre le maintien du libre écoulement des eaux par un entretien régulier et raisonné "dans le respect des milieux aquatiques" au cas par cas. La notion d'entretien exclut l'élargissement du lit ou son creusement, ainsi que les "coupes à blanc » cf : www.abceze.fr

Cela demande malgré tout quelques explications supplémentaires, c'est pourquoi une rencontre d'information sera organisée sur la commune au printemps prochain. En attendant, il est conseillé de contacter ABCèze pour bénéficier d'un appui technique gratuit au **04 66 25 32 22**

D'autres infos … ***Après 7 ans de mandat, M. Yvan VERDIER quitte la tête du Syndicat ABCèze***

Le Comité Syndical s'est donc réuni pour lui désigner un successeur.

C'est M. ***Jacky VALY,*** *Conseiller Départemental du Gard, qui a été élu pour lui succéder*

Photothèque ABC

Vous possédez des photos de la Cèze ou de ses affluents ? Le Syndicat AB Cèze recherche des photos historiques, de crues, de faune, de flore ou de paysages du bassin.

Vous êtes invités à soumettre vos photographies réalisées sans trucage ni montages, en indiquant le lieu, la date où a été prise la photo, vos coordonnées :

par email : *accueil@abceze.fr*

par courrier : *Syndicat Mixte AB Cèze, 2 – rue des Maraichers, 30500 Saint-Ambroix*

Les photos réceptionnées seront largement diffusées. Votre contribution sera source de connaissance et servira à valoriser le bassin de la Cèze.

Tous les villages s'y mettent … le 6 juin 2015 a eu lieu la journée de nettoyage des berges de la Cèze et du Luech.

Peyremale a participé à cette manifestation organisée par la Communauté de Communes qui a rassemblée une dizaine de volontaires. Les berges ont été arpentées du Camping du vieux moulin jusqu'aux Campings des Drouilhèdes.

Il s'agissait bien sûr d'évacuer détritus divers apportés par les crues ou jetés par des usagers incivils. Au final, une collecte utile mais malgré tout raisonnable que l'on doit aux propriétaires des terrains en bord de rivière qui évacuent régulièrement leur parcelle des déchets déposés.

Les objets récoltés ont été apportés à la déchetterie de Bessèges. Un apéritif a cloturé cette matinée à la déchèterie de Saint Victor de Malcap. Les participants se sont vu remettre des T-Shirts par Mme Desira-Nadal, présidente de la Commission développement Durable à La Communauté de Communes qui a remercié notre village pour sa participation.

Toute la portion en bleu a été néttoyée. .

A l'année prochaine !

Suite aux crûes de l'automne 2014, et malgré tout le nettoyage que les riverains ont déja fait depuis, il en restait encore pas mal à ramasser. Avec les gants et les sacs poubelles fournis par la CC De Cèze Cévennes, les volontaires, dont une éminente personnalité de la commune, le canoé prêté par Olcay des Traverses et les véhicules prêtés par les familles Crespo et Pertus ont contribué à la réussite de l'opération.

Une batterie, des morceaux de plastiques, des pans de toiture, de la ferraille, des tuyaux ... plein d'objets divers et variés rien à récupérer ... tout a été porté à Bessèges à la déchèterie avant midi.

À propos de l'eau !

Le 22/7/2015, M. le Préfet du Gard a décidé de placer en alerte de niveau 2 le bassin versant amont de la Cèze (en amont du pont de Tharaux) qui était jusqu'alors en alerte niveau 1, et maintenu lors du comité de suivi de la sécheresse du 06 août.

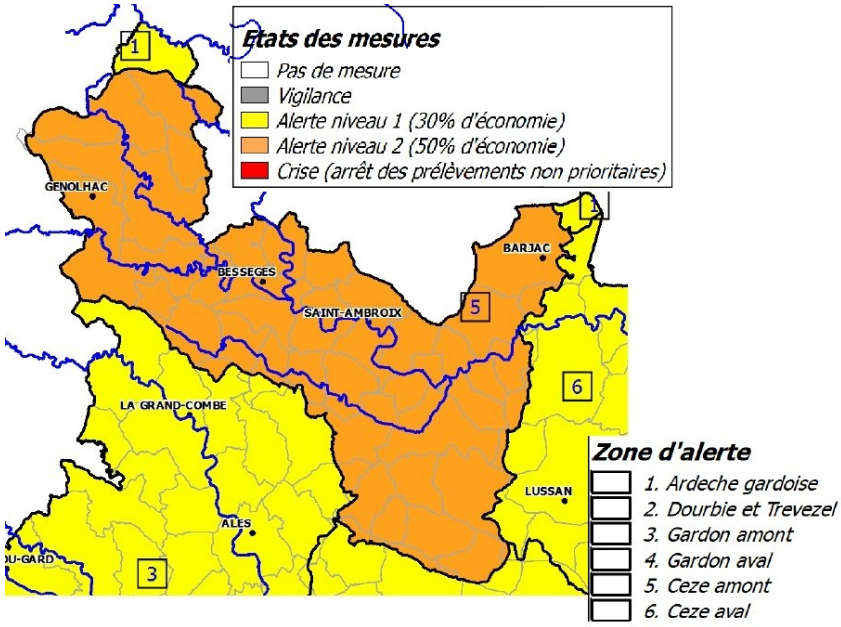

Printemps de l'eau 2015

La ressource en eau étant au cœur du projet territoire intercommunal, la communauté de commune Cèze Cevennes a organisé deux journées durant le printemps de l'eau, une ouverte aux élus et aux institutionnels le mercredi 13 mai 2015 et l'autre tout public le samedi 16 mai 2015. Un conseiller municipal était présent.

Vous trouverez des informations sur cet évènement sur internet au lien suivant : http://www.ceze-cevennes.fr/fr/information/4745/printemps-eau

Voici quelques chiffres clés concernant l'eau et La Cèze extrait du dossier de presse :

- *10% du bassin versant de la Cèze, soit plus de 10 000 hectares, sont en zone inondable.*
- *77500 habitants sur le bassin versant de la Cèze, auxquels viennent s'ajouter 40 000 personnes supplémentaires lors de la saison touristique.*
- *Les activités agricoles représentent environ un 1/4 de la surface du bassin, dont plus de la moitié de cette surface est occupée par les vignes.*
- *L'agriculture représente environ 900 ha cultivés dont les 2/3 en moyenne vallée.*
- *Le bassin versant de la Cèze a une superficie totale de 1360 km² sur 103 communes dont 89 dans le Gard, 4 en Lozère et 10 en Ardèche.*
- *Les prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable auraient augmenté de 20% ces 10 dernières années.*
- *12,8 millions de m3 sont prélevés chaque année dans le bassin de la Cèze :*
  10,3 millions de m3 sont prélevés pour l'eau potable
  1,5 millions de m3 sont prélevés pour l'irrigation
  1 million de m3 sont prélevés pour l'industrie
  2/3 de ces prélèvements proviennent de la nappe alluviale de la Cèze, et le 1/3 restant provient de nappes profondes.
- *1600 km de cours d'eau, permanents ou temporaires, sont présents sur le bassin versant de la Cèze.*
- *45 aléas pluviométriques extrêmes dépassant 200mm en 24 heures ont été enregistrés en 36 ans (de 1958 à 1994) dans le seul département du Gard, dont :*
  le 7 novembre 1982 avec 305 mm tombés à Génolhac
  le 27 mai 1998 avec 341 mm enregistrés à St Ambroix

À propos de l'eau !

Un dossier sur la Politique de l'eau du Conseil du Gard a été remis aux élus présents lors de la journée « table ronde » du 13 mai 2015. Voici un bref résumé :

Sécheresse, augmentation de la population dans les années à venir, taux de fuites moyen de 43 % dans les réseaux, l'eau est un enjeu majeur pour les années futures dans notre département.

Ressource indispensable, en quantité et en qualité pour garantir l'ensemble des usages, mais ressource fragile au regard du contexte méditerranéen, l'eau doit être, en conséquence, protégée et devenir accessible à tous. Le Conseil général a fait de la gestion durable de l'eau un élément clé de sa politique d'aménagement du territoire. Son action dans ce secteur se décline en plusieurs axes :

protection et qualité appui financier
*Particulièrement vulnérable aux pollutions et sensible aux prélèvements, l'eau doit être **protégée** et **surveillée**, qualitativement et quantitativement.*

gestion et partage
*Il faut **maîtriser** la demande en eau, **rationaliser** les usages, développer les techniques économes et **fédérer** les acteurs pour optimiser la gestion.*

Appui financier
*Pour **garantir durablement** la qualité du service rendu aux usagers dans le respect de l'environnement, le Département **accompagne** les collectivités dans le **financement** des opérations répondant aux enjeux évoqués.*

Aide technique et conseil aux collectivités locales
*Pour l'assainissement, l'eau potable, la protection des ressources et la gestion des milieux aquatiques, le Département assure une **assistance aux collectivités rurales**.*

Une nécessité face aux estimations qui prévoient une augmentation d'environ 30% des besoins en eau potable d'ici 2030.
L'action du Conseil général s'exerce de plusieurs façons :

- *Il apporte son **aide technique et financière aux collectivités compétentes** en matière de production et de distribution d'eau potable au titre de l'accord cadre avec l'Agence de l'eau.*
- *Il **accompagne les démarches de contrats de bassin** qui planifient les investissements prioritaires à mettre en œuvre.*
- *Dans le cadre de son plan d'actions Gard Durable, il a signé en 2011, avec les collectivités locales et les professionnels du tourisme, u**ne charte de bonne gestion de la ressource en eau** pour sensibiliser les populations touristiques à un usage responsable de ce bien commun.*
- *Il a établi un partenariat avec l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région Languedoc-Roussillon, la Chambre d'agriculture du Gard pour adopter une **politique cohérente de l'eau** avec les agriculteurs.*
- *Enfin, il a initié en 2008 un **programme de sensibilisation des scolaires** qui, au-delà de l'acquisition de connaissances essentielles sur la ressource, apprend aux enfants que l'eau est rare et qu'il faut éviter de la gaspiller.*

Quelques chiffres dans le département du Gard :

- *57 % de rendement brut moyen des réseaux d'eau potable gardois,*
- *Dans le gard le prix moyen de l'eau est de 3€/m³ (le prix moyen du m3 d'eau en France est de 3,39€),*
- *Dans le Gard, une augmentation importante des besoins est prévue : 1,45 millions de consommateurs en période de pointe en 2050 contre moins de 1 million en 2010.*
- *La consommation multi-usage est répartie de la manière suivante :*
  - *14 % pour l'alimentation en eau potable,*
  - *84 % pour l'irrigation (90 % des prélèvements dans le Rhône)*
  - *2 % pour les usages industriels,*
- *Les équipements d'eau et d'assainissement ont une durée de vie longue (25 ans pour les stations d'épuration et 40 à 50 ans pour les réseaux),*

Le prix de l'eau en détail

Le prix de l'eau correspond au coût du service. Il comprend l'ensemble des charges supportées pour en assurer l'exécution : charges courantes d'exploitation, investissements et amortissements qui servent à anticiper sur le financement futur du renouvellement des ouvrages, depuis le captage jusqu'à la distribution à l'abonné. Le coût de l'assainissement collectif, qui correspond à l'évacuation et au traitement des eaux après leur utilisation, y est aussi intégré. S'y ajoutent différentes redevances de l'Agence de l'eau.
Afin d'accompagner les territoires les plus fragiles, tout en responsabilisant les gestionnaires du service public de l'eau, le Département a décidé de moduler ses aides en fonction du prix de l'eau. Cette modalité vise plusieurs objectifs. Il s'agit d'une part d'amener les collectivités à intégrer dans leur tarification l'ensemble des charges résultant du service, et notamment l'amortissement des installations, d'autre part à inciter au travers du prix, les usagers à faire des économies, enfin à mieux répartir nos subventions dans un esprit de solidarité en ciblant les aides sur les territoires où les usagers sont les plus impactés par les charges liées au service de l'eau. Les taux directeurs d'aides sont ainsi minorés de :

10% pour les collectivités dont le prix de l'eau est inférieur à la moyenne départementale (3€ TTC/m 3),
20% pour les collectivités dont le prix de l'eau est inférieur à 2,60€ TTC/m 3 .

Les collectivités dont le prix de l'eau est inférieur à 2,20€ TTC/m 3 ne sont pas aidées.

Nous vous invitons vivement à consulter le dossier complet sur internet au lien suivant : http://www.gard.fr/au-quotidien/votre-commune/leau/gestion-durable-de-leau.html

Qualité de l'eau de baignade

Les premiers résultats d'analyse de l'eau ont donné une qualité notée « moyenne » au vieux moulin et aux drouilhèdes. Elle était classée « bonne » l'an dernier au vieux moulin où ça redevient bon malgré la canicule et sécheresse ! En 2014 elle était classée également moyenne aux drouilhèdes.

LE VIEUX MOULIN
Département : GARD / Commune : PEYREMALE

Résultats des prélèvements de l'année 2015		
11/06/2015	02/07/2015	20/07/2015
Moyen	Moyen	Bon

Bon résultat - Résultat moyen - Mauvais résultat

LES DROUILHEDES
Département : GARD / Commune : PEYREMALE

Résultats des prélèvements de l'année 2015		
11/06/2015	02/07/2015	20/07/2015
Moyen	Moyen	Moyen

Bon résultat - Résultat moyen - Mauvais résultat

Tant que l'assainissement collectif n'est pas terminé et jusqu' à nouvel avis l'arrêté municipal N° 4/2006 est en vigueur, à savoir: La baignade est interdite de façon permanente dans la rivière Cèze de la limite communale de Peyremale (barrage de Sénéchas) jusqu'à l'amont de la baignade du camping des Drouilhèdes.

Vie citoyenne . . . . petits rappels Nuisances sonores … Débroussaillage

Réglementation en vigueur concernant le bruit

Les travaux bruyants de bricolage et de jardinage ne peuvent être exécutés que :
les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Obligation de débroussailler : pour la sécurité de tous !

De nombreux départs de feu peuvent être évités par simple respect des mesures de prévention en matière de débroussaillement et d'évacuation des déchets par les particuliers

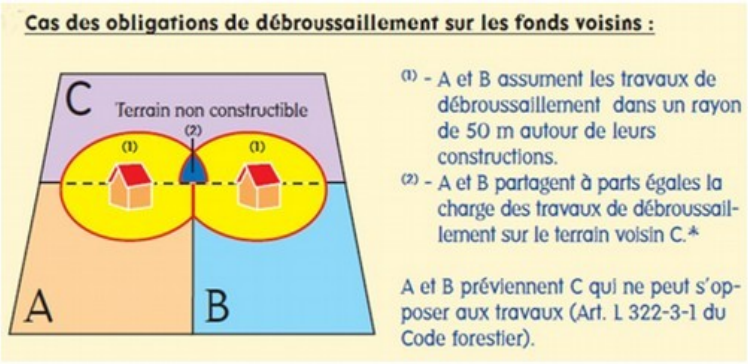

Débroussailler consiste à enlever la végétation basse (fougères, arbustes ..), élaguer les branches basses des arbres et éliminer les végétaux coupés, respecter une distance de 10 m entre les arbres de grande hauteur. Cela permet (outre les chutes mortelles) d'éviter la propagation du feu.

Le débroussaillement incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.

C'est reparti … le 20 juin 2015 a eu lieu la 1ère (depuis un certain temps) matinée volontaire de débrouissaillage des chemins communaux ...

Dégager une portion de la voie communale entre le village et le Puech, tel était l'objectif de cette matinée à l'initiative d'élus de Peyremale. 11 participants ont apporté leur aide et manié avec brio les sécateurs, coupe-coupe, débrouissailleuses et tronçonneuses.
La quasi-totalité du sentier a été dégagée, reste une portion entre la mairie et le 2ème grand virage, mais André, Peyremalenc de souche, en fait son affaire.

Photos sur https://goo.gl/photos/o1CtmMAUmVfJxdok9.

.

Nous prévoyons d'organiser 4 fois par an ces matinées pour préserver le patrimoine que représentent nos sentiers qui s'embrouissaillent d'année en année au point de disparaitre sous la végétation.
Nous visons une grande boucle de randonnée autour de Peyremale, qui passe par tous les hameaux sans emprunter le goudron.

Prochaine journée le samedi 19 septembre rendez-vous 8h30 au rond point – Contact Manu 06 24 20 27 33

Un pique nique sorti du sac, et les glaçons apportés par le 12ème participant ont clôturé cette matinée de travail et convivialité.

VC n° 105 Peyremale au Puech

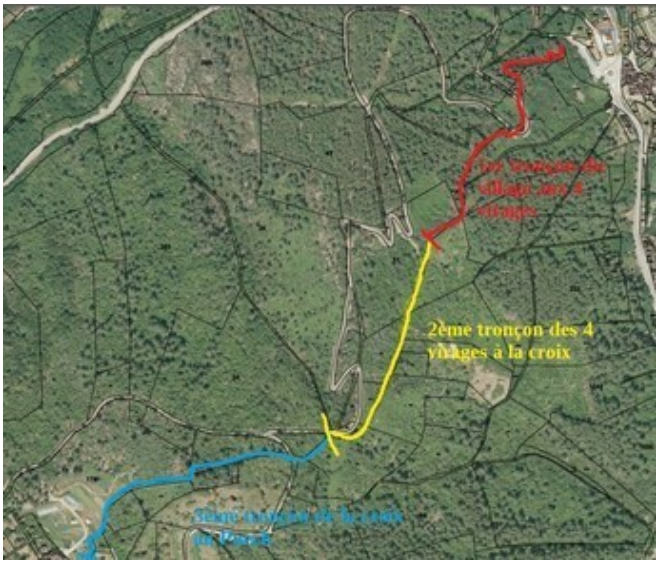

Le coin des associations – Association sportive de Peyremale

Dimanche 5 juillet c'était la 32ème édition de la course pédestre.

Petite déception pour les organisateurs car seulement 77 coureurs étaient présents contre 110 en 2014.
Changement de date, chaleur ou autres épreuves ??
29 marcheurs (idem en 2014) ont pris le départ malgré la chaleur.

Cette course était placée sous le signe du souvenir Jacques LARRIEU disparu tragiquement fin 2014, emporté dans sa voiture sur le pont des Drouilhèdes lors de la crue de la Cèze.
Jacques faisait partie du bureau de l'association depuis de nombreuses années.
Après une minute de silence observée en son honneur, le départ était donné par Mr Le Maire.

De nombreux ravitaillements en eau étaient répartis sur le circuit.
Malgré la chaleur, le vainqueur Raffinesque d'Alès CA, en 46'26'', faisait mieux que le vainqueur de 2014 en 46'34''.
Chez les féminines, Françoise DUMAS d'Alès CA s'est imposée en 1 h 03'08''.

Après la remise des prix, la douche ou le bain dans le Luech rafraichissait tous les participants.
Le repas (offert aux coureurs) était servi à 85 personnes.

L'Association remercie tous les bénévoles, les sponsors et les participants avec mention au club d'Alès CA avec ses nombreux coureurs, qui ensemble nous permettent de continuer cette manifestation sportive.
L'association remercie également la municipalité pour l'excellent nettoyage du parcours.
Nous essaierons de mieux faire en 2016 …

Mardi 14 juillet c'était notre loto annuel
Malgré la chaleur (les zones d'ombre étant très recherchées), le loto annuel du 14 juillet a connu un grand succès. Merci à tous pour leurs participations et à ceux qui nous ont aidé par leurs dons, sans oublier le nommeur officiel.

Le coin des associations – Association « Maintien en Forme »

L'Association "Maintien en Forme" est une association de type Loi 1901 à but non lucratif. Elle a été créée en 1992, au départ uniquement pour proposer des cours de gymnastique aux habitants de Peyremale. Depuis, son action s'est développée et des adhérents de communes voisines sont arrivés peu à peu. Elle fonctionne sur l'année scolaire et cesse donc ses activités durant les mois de juillet et août. L'Assemblée générale qui clôt l'année terminée et présente le bilan financier est l'occasion d'élire le nouveau Bureau et d'organiser les actions pour l'année nouvelle.

Pour 2014-2015 le Bureau était représenté par Mme Françoise DELPORTE, Présidente

M. Hubert BOTHIER, Vice-Président

Mme Monique FOHANNO, Trésorière

Mme Marthe TEISSIER, Secrétaire

Mme Leslie LEON, Secrétaire adjointe

Fin juin 2015 l'Association comptait 86 membres qui ont fréquenté

soit les cours de gymnastique (le mardi de 18h à 19h et le vendredi de 10h à 11h)

soit les cours de yoga (le lundi de 17h15 à 18h45 pour les débutants et niveau 1 et de 19h à 20h30 pour les niveaux 1 et 2)

soit la marche (le jeudi après-midi ou le mardi matin dès les grosses chaleurs)

soit les parties de cartes (les lundi et mercredi après-midi)

D'autres ont simplement participé aux diverses manifestations organisées durant l'année : châtaignes, Bûche de Noël, soupe à l'oignon, grillades et repas de fin d'année, rencontres amicales où chacun a apprécié le plaisir de se retrouver et de partager ensemble un bon repas.

La prochaine Assemblée générale de l'Association "Maintien en Forme" aura lieu le samedi 12 septembre 2015 à 17h, nous espérons que vous y assisterez nombreux.

Le coin des associations – Association Mercoire

L'association Mercoire regroupe les habitants propriétaires et quelques habitués sympathisants de notre petit hameau. Elle vise à harmoniser les efforts de chacun dans la conservation du patrimoine naturel et bâti du site. Elle a permis l'acquisition de petit matériel en commun et le nettoyage des terrasses en contrebas, autrefois envahies de ronces et de prunelliers, dans le double but de protéger le hameau du feu et d'y implanter un double de la collection de mûriers du Conservatoire Botanique National de Porquerolles.

Si ces mûriers – près d'une centaine – sont propriété de l'Etat, la gestion du verger-conservatoire est confiée à l'Association, et ce, sans aucune aide financière publique (autre que communale) depuis celle accordée pour le nettoyage et la plantation initiale, en 2001-2003.

En cette année 2014-2015, notre projet de serre de brumisation a été retenu avec six autres projets dans le cadre des Trophées de la Biodiversité du Parc national des Cévennes. Nous avons à ce titre reçu une dotation de 1000 € (en deux versements de 500 € à un an d'intervalle) qui nous a permis d'acheter une bonne partie du matériel nécessaire pour le bouturage en vert de mûriers. Nous espérons ainsi améliorer le taux de réussite des boutures et faciliter la complétion de la plantation, tout en générant un petit revenu pour l'entretien du site par la vente des surplus, si tout va bien.

Aujourd'hui, début juillet 2015, la serre fonctionne et contient quelques premières boutures expérimentales, mais elle est encore en phase de rodage, car il nous faudra tâtonner quelque temps pour déterminer et fixer les meilleures conditions pour l'enracinement.

Nous recherchons pour les cartographier et reproduire/multiplier des spécimens de mûriers noirs et des vieux spécimens de mûriers blancs (gros diamètre). Si vous en connaissez, merci de nous les signaler. Contact : Anya Cockle-Bétian 04 66 25 14 73 ou anya.cockle@orange.fr

Légende des photos :

A gauche, en haut : un mûrier rouge ; à gauche, en bas : détail d'un rameau fertile de mûrier noir : feuilles mates et rêches, fruits avec « tige » (pédoncule) très courte ; au centre : jeune mûrier blanc Cattaneo ; à droite : mûrier blanc Lenga di biou.

Le coin des associations
Le CLAP (Comité de Loisirs et d'Animations de Peyremale)

Association le C.L.A.P. (Comité de loisirs et d'animations de Peyremale) compte actuellement 70 adhérents et propose différentes animations au cours de l'année.

- Galette des rois en février
- Repas spectacle en Juillet
- Journée inter-génération en Août
- Repas fin d'année en Décembre
- Loto en Décembre

Une animation supplémentaire est à l'étude entre septembre et novembre.

Quelques mots du Président:

On sait très bien en cette période difficile (pouvoir d'achats, les normes de lois défavorables pour les associations) qu'il est de plus en plus compliqué de fournir des animations au sein de notre village.

C'est pourquoi je remercie tous les bénévoles et membres de l'association qui se sont investis pleinement pour la réussite de ses animations.
Nous sommes toujours à l'écoute de futurs adhérents pour nous suggérer de nouvelles idées.
La jeunesse et le futur de notre village, la sagesse et la durée dépendent de nos anciens.
C'est pour cela que le C.L.A.P. se veut une association inter-génération.
Bien amicalement à tous. ***Le Président***

Aux Drouilhèdes ...

Le vendredi 25 mai pour la 2ème année consécutive a eu lieu la fête des voisins, chez Sylvie et Jacky, l'apéro dinatoire s'étant prolongé tard dans la soirée.

Le dimanche 19 juillet de midi à la nuit la fête continue cette fois c'est l'été qu'on gôute au bord de l'eau avec les voisins et les vacanciers, seule la nuit a interrompu les coincheurs endiablés.

Au mas du Ranc ...

Visite de l'association " je commence... & LES JARDINS DU MERCREDI" **à Peyremale** chez Zenda & Anthony au mois d'avril 2015.

Dix paires de bras sont venus filer un coup de main au jardin en débroussaillant et apprêtant, une barre enherbée depuis 2 ans et une autre déjà recouverte de vieux foin, et fertilisée par en dessous avec du fumier de la chèvrerie de Tarabias.
La visite s'est clôturée par le super goûter offert par les hôtes.

Pour en savoir plus sur le programme de l'association je commence... & LES JARDINS DU MERCREDI, Association Je commence…
Cécile JOFFART et Béate PROCEK Les Pélégris 30450 GENOLHAC 06 88 93 76 64
cecile.joffart@free.fr beateprocek@hotmail.com

Cette association s'est vue remettre en 2014 un trophée "J'agis pour la biodiversité !" par le Parc National des Cévennes qui récompensait sept initiatives écocitoyennes locales, exemplaires, innovantes, porteuses des valeurs du programme de l'Unesco "L'homme et la biosphère", en lien avec la préservation de la biodiversité.

Allergies de fin d'été : première responsable, l'ambroisie

Dans notre région, l'ambroisie peut souvent être confondue avec l'armoise vulgaire. La simple comparaison des feuilles permet de distinguer les 2 espèces.

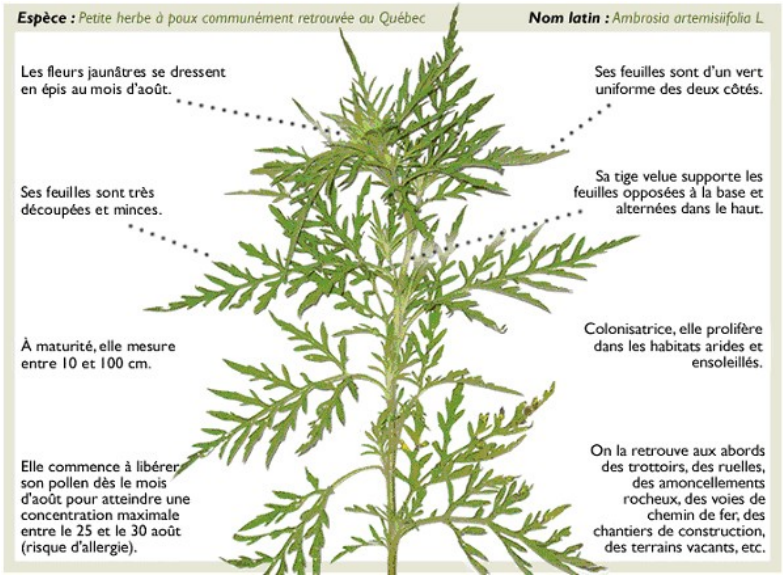

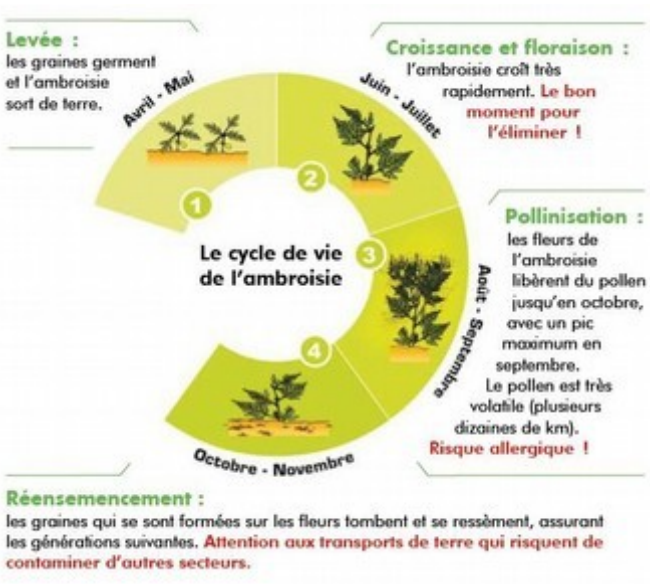

Pas d'odeur quand on la froisse

Le pollen provoque des réactions allergiques très virulentes : il suffit de 5 grains de pollen par m3 d'air pour que les symptômes apparaissent ; les plus courants sont de même nature que le rhume des foins : Rhinite , Conjonctivite ,Trachéite , Asthme ,Urticaire , Eczéma ….

ELIMINATION : *Dans les zones peu infestées ou peu praticables pour des engins mécaniques,* ***cette plante annuelle se détruit très bien par arrachage****. Cette technique de lutte présente l'avantage d'être sélective et de permettre l'élimination de tous les plants d'Ambroisie. En revanche, les zones très envahies peuvent être traitées grâce à la fauche. Les résidus de fauche ou d'arrachage peuvent ensuite être mis en sac poubelle ou incinérés . Dans tous les cas, ces interventions sont à prévoir début août, avant la floraison, afin d'empêcher les émissions de pollens et la constitution d'un stock de graines dans les sols. Le désherbage chimique ne peut être retenu que pour les parcelles agricoles fortement infestées. Dans les autres situations, cette méthode doit être évitée car elle conduit à éliminer tous les végétaux, créant ainsi des plages nues favorables à l'Ambroisie.*

Ne pas confondre avec

l'ARMOISE VULGAIRE, non allergène

Face supérieure vert foncé, face inférieure blanchâtre

Divisée mais sans aller jusqu'à la nervure

Odeur marquée quand on la froisse

Tige rouge

Environnement … les moustiques

Aedes albopictus, plus communément appelé "moustique-tigre", est un insecte dont il faut se méfier car potentiellement vecteur de maladies (dengue et Chikungunya). Originaire de l'Asie du Sud-Est, le moustique-tigre est désormais présent sur le territoire. La collectivité a donc décidé de mettre en place une stratégie opérationnelle pour en limiter la prolifération. L'éradication n'est pas possible. L'utilisation de solutions chimiques pour démoustiquer s'avère dangereuse pour l'environnement et moyennement efficace, avec un traitement possible seulement en zone urbaine et une recolonisation rapide. Il faut donc s'attaquer aux larves avec quelques gestes simples :

Videz toutes les eaux stagnantes !

Le moustique-tigre se développe majoritairement en zone urbaine et la femelle pond principalement dans les zones humides. La prolifération peut donc être limitée en évacuant simplement toutes les eaux stagnantes : dans les coupelles de pots de fleurs, dans les gouttières bouchées, dans des vieux pneus, dans le matériel de jardinage, ... Pensez également aux flaques d'eau après les fortes pluies et recouvrez vos cuves de récupération d'eau de pluie d'une moustiquaire. Dans vos bassins d'agrément, introduisez des poissons qui mangeront les larves.

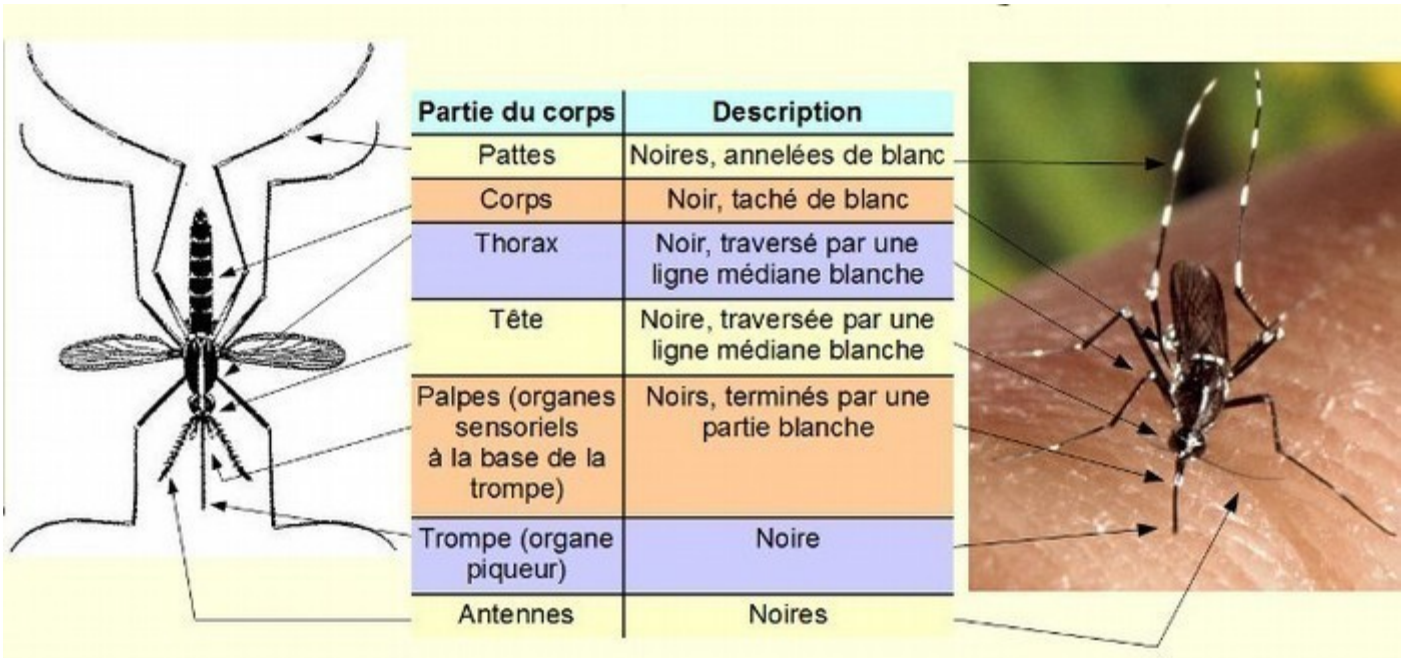

Partie du corps	Description
Pattes	Noires, annelées de blanc
Corps	Noir, taché de blanc
Thorax	Noir, traversé par une ligne médiane blanche
Tête	Noire, traversée par une ligne médiane blanche
Palpes (organes sensoriels à la base de la trompe)	Noirs, terminés par une partie blanche
Trompe (organe piqueur)	Noire
Antennes	Noires

Environnement … le cynips du châtaigner

Le cynips du châtaigner est une espèce d'insecte micro-hyménoptère ravageur parasite majeur du châtaignier, originaire de Chine, qui se propage en Europe depuis 2002.
Il a d'abord été repéré en Italie, puis en Slovénie et Suisse en 2005, puis le sud de la France dans les Alpes-Maritimes en 2007, puis en Ardèche en 2010.
La propagation se fait par l'échange de plants ou greffons infestés et donc essentiellement par l'homme puisque le périmètre de vol de ces insectes est limité à 25km.

Une réunion d'information a eu lieu à Peyremale le 24 juin animée par Jean-Michel Thévier, référent sur le cynips à la chambre régionale d'agriculture du languedoc Roussillon

Environnement … le cynips du châtaigner

Cycle annuel du cynips :

Les insectes adultes pondent dans les bourgeons pendant la saison de végétation.

Les larves séjournent dans les bourgeons et passent l'hiver de manière invisible, puis se développent au printemps suivant. Il se forme alors des pousses très courtes avec quelques feuilles déformées (des galles plus ou moins rouges) sous l'effet des toxines que les larves secrètent à la place des pousses normales composées de feuilles et de fruits.

Les insectes adultes quittent les galles entre mai et juillet pour aller pondre et recommencer un nouveau cycle annuel.

Symptômes et dégâts

En début d'attaque en hiver, aucun symptôme n'est visible. C'est au printemps suivant que vont apparaître les premières galles sur les rameaux atteints, qui sécheront durant l'été.

Ces galles et feuilles sèches restant fixées sur l'arbre pendant plusieurs mois (de l'été jusqu'au printemps suivant), il est alors possible d'observer sur les arbres atteints.

À terme, cela provoque une perte de vigueur et la mortalité de rameaux (chute de la production fruitière pouvant atteindre 60 à 80 %).

Lutte biologique par l'utilisation du Torymus sinensis :
le Torymus sinensis est une espèce d'insectes hyménoptères de la familles des Torymidae, lui aussi originaire de Chine. Cette micro-guêpe parasitoïde est utilisée dans la lutte biologique contre le cynips.

Principales recommandations :

- ne pas échanger de plants ou greffons avec des régions non contaminées,

- ne pas brûler jusqu'à fin août les rameaux secs où sont présentes les galles car le Torymus sera détruit, celui-ci quittant les galles lors du mois d'août. Pour les châtaigneraies, préférer naturellement le compostage au brûlis.

Sur la commune

Notre mairie s'associe à la lutte contre ce fléau qui menace la châtaigneraie cévenole, par une participation financière dans un premier temps, votée lors du conseil municipal du 3 Avril 2015. Cette année 3 lâchés de Torymus ont été effectués sur la commune par l'AOC Châtaigne d'Ardèche durant le mois d'avril au Chambonnet, à Clamoux et à Germau. Une quarantaine d'insectes sont introduits par lâché. Aucun autre lâché sur la commune n'est prévu à ce jour puisque le Torymus est déjà présent.

La maison de l'eau propose une palette de spectacles de musique, théatre, expositions et cinéma dans la salle de spectacles à Allègre ainsi que d'autres villages.

N'hésitez pas à consulter les programmes et vous divertir tout au long de l'année.

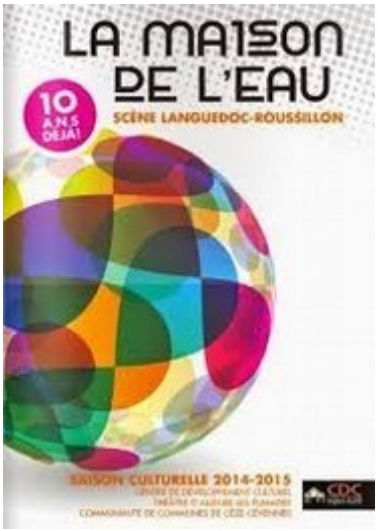

Le nouveau guide du patrimoine édité par la communauté de communes De Cèze Cévennes vient de sortir et propose des circuits et visites de sites industriels, religieux, historiques, vernaculaires et naturels. Disponible à l'office de tourisme.

Peyremale a signé la convention de ***partenariat avec le Pont du Gard****, qui permet des entrées gratuites pour les habitants d'une centaine de communes gardoises.* ***Les personnes qui souhaitent se renseigner et bénéficier de la carte d'accès (une par foyer) doivent se rendre en mairie avec un justificatif de domicile et la carte grise de leur véhicule.***

Les 19 et 20 septembre auront lieu comme chaque année les journées du patrimoine.

A cette occasion, l'église de Peyremale ouvrira gratuitement ses portes aux visiteurs.
Un espace buvette sera installé, et l'argent récolté servira à l'entretien de celle-ci, et si les travaux se réalisent, plus particulièrement à la réparation du programmateur de la cloche.

Mots fléchés

FORCE 3 - Les cases vertes révélent le texte de la photographie.

où
saint
groupe socialiste
place et petit parc
parfois united
parti
la ville
entre Texas et Arkansas
demi sein
demi canari
pronom
l'ouvrage
tenter
durée
pronon
gifler
travaille les métaux précieux
sien
sexuels
retranche
possessif
avant people
suis à l'envers
à lui, ou elle
ne dit pas
aspira
version originale
le espagnol
négation
ile
passe sur
balle au tennis
largeur d'étoffe
abdomen de crustacé
fin du savoir
le fleuve
Exclamation
sur l'étendoir
assaisonne et conserve
terre mère
salut latin
contraignant
en plus
rivière d'Allemagne
fin de désir
sort jeté
cucurbitacées
agent de liaison
nouveau
née du vent
patriarche
fin de verbe
exprimé
complète
suit porte
vêtir
avoir au passé
tentatives
prendre dans ses bras
commune française
la dernière
pronom
canonisé
colères
fantome
devoir surveillé
adn britannique
groupe d'ecole
montres les dents
puissance éternelle
aggraves
saison chaude
turc en désordre
sur le mors
longues
conjonction
fabuliste
dieu
note
genre
non coupable
fait d'axones
à toi
à lui
partie de messe
vrais anglais

Tous droits réservés pour tous pays par Mathieu VIGNAL ©

Rébus

Recycler c'est faire un geste pour la nature

Sudoku

Facile

3				7		5		9
	5				9		1	
		4			2	7	3	6
5		3		1	6		7	
	7						2	
	2		7	5		1		4
7	9	1	4			6		
	3		1				9	
4		5		3				1

Moyen

4	3					5		
		2	8	9		4	3	
				4		7		
	9			2	1	3		8
		3	5		9	1		
6		5	4	3			9	
		9		8				
	6	1		5	4	9		
		7					1	3

Difficile

		2	9	3		4		8
8			4				9	1
		4	8	6				
						1		
2				5				4
		7						
				9	3	6		
5	1				7			2
6		9		2	4	5		

Diabolique

4			2					
	6	5			9			
1				7			9	4
8		6			2			
	1	2				8	7	
			8			3		5
2	9			4				7
			9			1	5	
					3			2

Le Clos – Place de la mairie et école.

Hier

du Clos au Claux

Le Claux – La mairie et l'école

Le Claux – La mairie et plus d'école

Aujourd'hui

SORIE DU CCAS AU PINDEDIS

… Un joli moment à Peyremale ...

Nous présentons tous nos vœux de bonheur à Céline, fille de Jack et Sylvie Rocher, et à Noureddine Benomar qui se sont mariés à Peyremale le 01 août 2015 et nos plus sincères félicitations aux familles.

A celles et à ceux qui se sont mobilisés pour la réalisation et l'édition de ce bulletin municipal,

A toutes les personnes qui s'investissent tout le long de l'année par leurs actions associatives ou personnelles et contribuent ainsi à la vie du village …

Merci à tous

Mars 1673 : coups de fusil, à Clamoux

« Le sel est sur la table, là, au milieu, le sucre est sur les lèvres des belles dames », chante Gabriel Yacoub. En ces temps de disette, de carences, sel et sucre sont les nerfs de la guerre, et peuvent rapidement devenir la matière de violentes, voire sanglantes, altercations. Le sel, comme condiment ou pour ses vertus de conservation, et le miel, qui permet de sucrer les aliments, et qui a son importance dans la pharmacopée traditionnelle, sont des richesses évidentes ; et les enjeux pour en disposer sont primordiaux. Voyons comment l'on va durement se disputer, à Peyremale, à leur sujet.

Le 6 février 1667, Maurice Polge, de Clamoux, décide de vendre son office de regrattier à Pierre Coste, lui donnant ainsi la faculté de revendre au détail, à regrat, le sel acheté aux marchands, muletiers et gabelous empruntant quelque *camin saliniér*. Pierre Coste eut été entièrement satisfait de son acquisition, si Maurice Polge n'avait occasionnellement continué son commerce. Ne pliant pas sous cette concurrence déloyale, il porte plainte auprès des visiteurs généraux des gabelles, au siège de Pont-Saint-Esprit (grenier le plus important de la région), et obtient, le 7 juillet 1672, que le transgresseur soit condamné. L'amende porte sur une saisie des fonds et fruits du contrevenant, et notamment sur ses ruches.

Refusant cette décision, Maurice Polge fait appel devant la Cour de Montpellier, le 14 août 1672. Mais Jacques Crégut, du Puech, et Jean Bondurant, du Mas Herm, les deux séquestres désignés pour accomplir le jugement, n'en tiennent pas compte. Le jeudi 2 mars 1673, accompagnés de Jean Mathieu, travailleur, du Tourel, et de Pierre Dumaser, tisserand, du Mas Herm, ils montent à Clamoux, au terroir de Pomeyrols. Avec leur harnachement de fortune, ils prélèvent le miel et la cire des ruches, sacrifiant probablement l'élevage en noyant la colonie ou en la tuant à l'aide d'une mèche de soufre. À peine la récolte terminée, la *còla* est surprise par l'arrivée du propriétaire, hors de lui. Le drame est inévitable.

« Polge, armé d'espée, fuzil & pistolet, & de rage & furie, se seroit avancé contre led[it] Crégut & mis en joue pour le tuer d'un coup de fuzil qu'il luy auroit tiré & blessé iceluy à la cuisse & jambe & percé en divers endroits ses chausses des carrés dont led[it] fuzil estoit chargé. » Heureusement, Jacques Crégut saute derrière une ruche, évitant ainsi le tir de Maurice Polge, et une mort certaine. Un pistolet à la main, l'assaillant ne parvient pas à poursuivre Crégut, qui détale. *« Ce que voyant, led[it] Polge auroit derechef chargé son fuzil & poursuivi led[it] Bondurant, contre lequel, ayant mis en joue, iceluy se seroit caché & mis à couvert derrièr un autre chastanier, contre lequel led[it] Polge vomy plusieurs injures. »* Maurice Polge y va de quelques *badaràs* ; de colère, jure et blasphème, les traite de voleurs et promet de venir « *tuer ledit Bondurant dans son lit* » ! Tous se sauvent, abandonnant sur place miel, cire, sac, panier.

Yzac de Borne, maître chirurgien au Solier, à Robiac, soigne Jacques Crégut, bien écorché par les plombs de l'arme à feu. Il explique, dans un papier rédigé de sa main — qui démontre que les docteurs ont toujours écrit comme des *pataràs* ! —, et dans un français très occitanisé, qu'il a « *trouvé, sur la gamba droitte, un escoriasson* », entre le tibia et le péroné.

Après avoir témoigné auprès de Jean Dautun, juge au Marquisat, de Cessoux, les gaillards sont assignés par le sergent Pierre Parcieux (grand-père du mathématicien Antoine Deparcieux) à déposer devant les officiers de Portes. Le greffier Antoine Jaussaud rassemble les témoignages. L'affaire est menée devant la Cour des Comptes, à Montpellier, où l'instruction va tenter d'établir s'il s'agit d'une mainmise en bonne et due forme pour défendre les intérêts de Pierre Coste, ou d'un larcin pur et simple...

Pascal Jaussaud

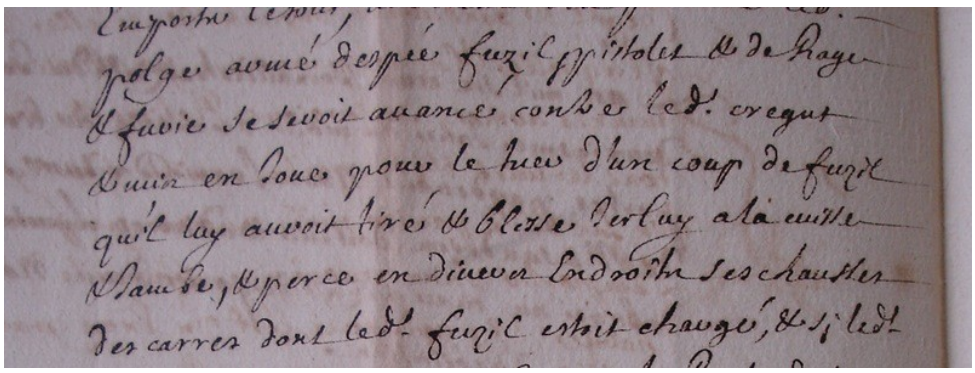

1673 Coups de fusil à Clamoux